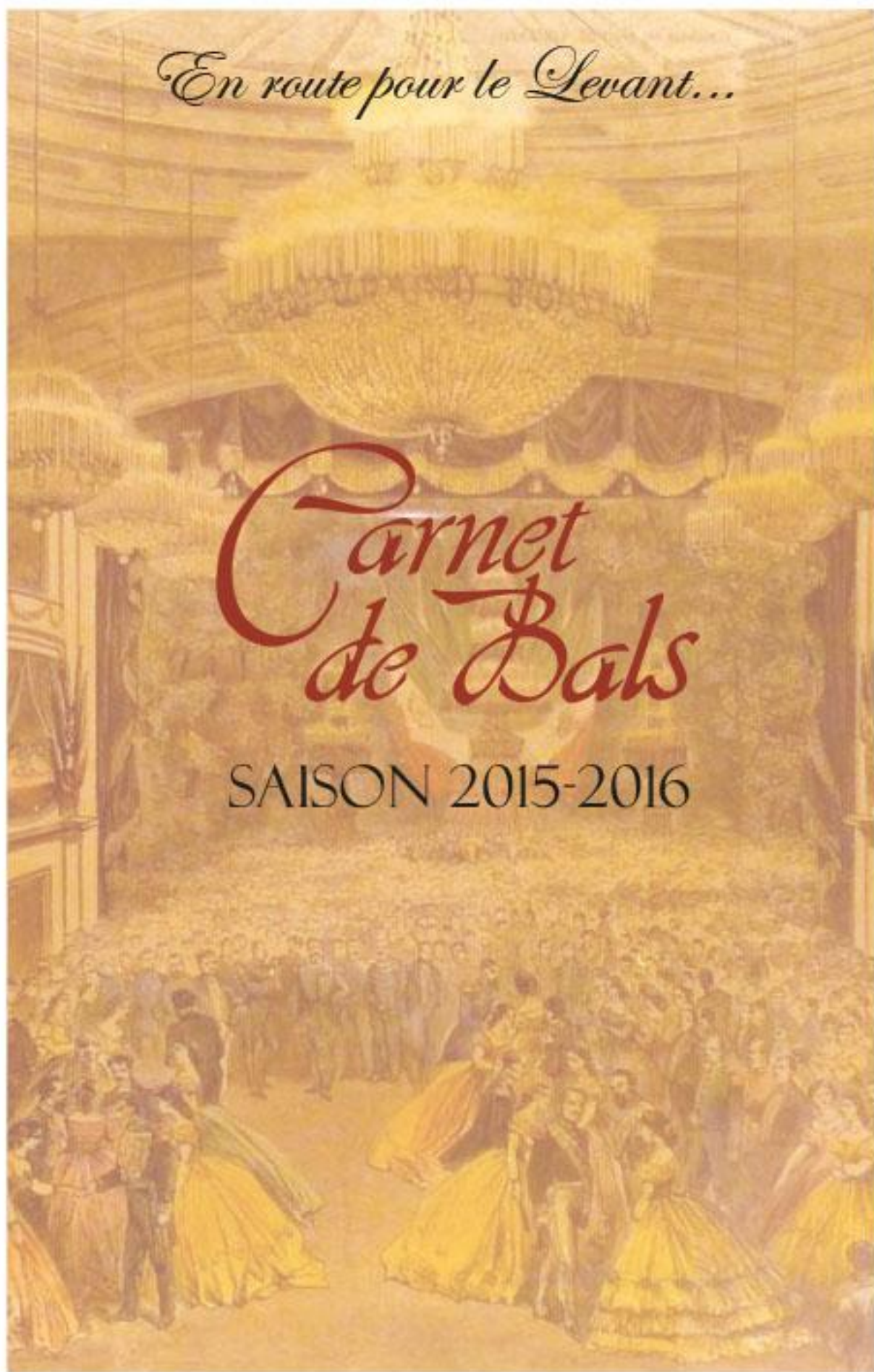


En route pour le Levant...

Carnet de Bals

SAISON 2015-2016



てふのひめきとねと
とそ比よりいふと
つありをうひ
るふーから大機
とどの動ういとも
ふふ小春
てを辰松とも
やぐ

D
E P
P O L
A U E
R R V
T A
N
T

*Grand Bal
de Printemps*

Le samedi 25 juin 2016

Un nouveau cycle, qui commence...

Notre premier quart de siècle s'achève,
un nouveau cycle s'ouvre sous les meilleurs augures !

Combien de projets et de succès nous attendent encore ?

Venise, Russie, Bal du Levant...

Autant d'activités pour propager,
partager et nous faire aimer le bal.

Carnet de Bals

association de loi 1901, créée le 9 novembre 1989,
agréée au titre de la Jeunesse et de l'Education populaire depuis 2014,
établissement sportif proposant des activités sportives à du public,
membre de l'Organisation du Mouvement Sportif depuis 2013,
affiliée à la Fédération Française de Danse depuis 2013,
association adhérente au CICA 15 depuis 2013,
reconnue d'intérêt général depuis 2012,
membre du Comité International de la Danse de l'UNESCO depuis 2011,
label Or de la FFD 2014-2017.

Les Bals

Bal au château de Breteuil pour les Journées du patrimoine, le dimanche 20 septembre 2015.

Bal gratuit.

Bal du Musée Eugène Delacroix organisé par le Musée du Louvre, le jeudi 1^{er} octobre 2015.

Bal gratuit.



Bal de Téléthon au château de Pierrefonds sur un thème Second Empire, le samedi 5 décembre 2015.

Bal gratuit

Un Grand Bal masqué de nouvel An « un Voyage sur la Lune au XIX^e siècle ».

Un Bal masqué du Carnaval de Venise « le Jardin merveilleux » le dimanche 7 février 2016 à Venise.

Un premier Bal à Saint-Petersbourg le samedi 7 mai 2016.

Le Grand Bal de Printemps
« **LE BAL DU LEVANT** »,
le 25 juin 2016.





Championnat et Développement

Pour la première fois, la Danse historique se déclinera sur le territoire avec un championnat départemental, un championnat régional, un championnat de France et un Open international.

Le championnat départemental les 30 octobre et 1^{er} novembre 2015,

Le championnat régional les 30 et 31 janvier 2016,

Le championnat de France et l'Open international les 2 et 3 juillet 2016.

Des nouvelles catégories seront proposées afin que les épreuves soient plus représentatives de toutes les populations concourant et soutenant la Danse historique.

Règlement intérieur

du 1^{er} septembre 2015

1. Généralités :

- 1.1. Carnet de Bals est une association de loi 1901, reconnue d'intérêt général depuis 2012, tout le monde peut adhérer. Chaque adhérent peut participer aux bals en réglant ses droits d'inscription et en se conformant à l'étiquette et aux consignes préconisées pour chaque bal.
- 1.2 Les droits d'inscription à l'association sont valables pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 août, soit 12 mois, dénommée la « saison ».
- 1.3 Les cotisations sont représentatives d'une adhésion dont la validité expire en tout état de cause le dernier jour de la saison en cours, quelle que soit la date de ladite adhésion.
- 1.4 Les cotisations ne sont jamais remboursables.
- 1.5 Tous les adhérents s'engagent à respecter les statuts et le règlement intérieur édicté par le conseil d'administration.
- 1.6 Les statuts à jour et le règlement intérieur peuvent être communiqués à tout adhérent sur simple demande de celui-ci. La communication des statuts et le règlement intérieur peut s'effectuer par tous les moyens, y compris par courrier électronique, au choix du bureau.
- 1.7 Les participants aux activités de l'association doivent régler les montants fixés dans les délais impartis. Le non paiement de ces montants sans justification est un motif suffisant d'éventuels non admission ou de non renouvellement d'adhésion par le conseil d'administration.

2. Assemblées générales :

- 2.1. Pour voter aux assemblées générales, les membres actifs doivent compter 6 mois échus de présence dans l'association.
- 2.2. Les candidatures à l'élection du conseil d'administration doivent parvenir au siège de l'association au plus tard 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale, par courrier électronique, lettre simple ou lettre recommandée.
- 2.3. La période qui définit l'établissement du rapport moral et du rapport financier est dénommée l'« exercice » et concerne une période d'approximativement 12 mois.
- 2.4. L'« exercice » s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- 2.5. L'assemblée générale se tient après la fin de l'exercice et au maximum dans un délai de 6 mois après la fin de celui-ci.

3. Membres d'honneur :

- 3.1. M. Thierry Frippiat, président fondateur de Carnet de Bals, est président d'honneur de Carnet de Bals. Thierry Frippiat est de fait membre d'honneur et bénéficie aussi d'une invitation permanente aux conseils d'administration.
- 3.2. M. Henri-François marquis de Breteuil est membre d'honneur de Carnet de Bals depuis 2005.
- 3.3. Mlle Michelle Nadal, présidente d'« Arts et Mouvement » est membre d'honneur de Carnet de Bals.
- 3.4. Mlle Monique Prévot, ancienne secrétaire de notre association est membre d'honneur de Carnet de Bals à compter du 1^{er} septembre 2011.
- 3.5. Mme Ghislaine Porte, ancienne conseillère d'administration de notre association est membre d'honneur de Carnet de Bals à compter du 1^{er} septembre 2015.
- 3.6. Mlle Christiane Guérin, ancienne conseillère d'administration de notre association est membre d'honneur de Carnet de Bals à compter du 1^{er} septembre 2011.
- 3.7. Mme Mireille Mabilat, adhérente très active pour la diffusion de la Danse historique en France est membre d'honneur de Carnet de Bals à compter du 1^{er} septembre 2015.
- 3.8. Mme Elisabeth « Sissi » Gossuin, adhérente très active pour la diffusion de la Danse historique à l'étranger est membre d'honneur de Carnet de Bals à compter du 1^{er} septembre 2015.
- 3.9. M. Xavier Monimart, ancien président de notre association est membre d'honneur de Carnet de Bals à compter du 1^{er} septembre 2015.
- 3.10. M. Jean-Guillaume Bart, adhérent très actif pour la reconstitution de nos danses est membre d'honneur de Carnets de Bal à compter du 1^{er} septembre 2015.
- 3.11. Les membres d'honneur de Carnet de Bals bénéficient d'une invitation gracieuse aux grands bals de l'association.
- 3.12. Les membres d'honneur bénéficient de la gratuité de l'adhésion à l'association et ne sont pas de fait des membres actifs, cependant, à l'exclusion du droit de vote aux assemblées générales, ils bénéficient des mêmes droits que les adhérents.

- 3.13. Les membres d'honneur peuvent choisir d'acquitter leur cotisation annuelle et regagnent ainsi le droit de vote aux assemblées.

4. Le conseil d'administration :

- 4.1. Le conseil d'administration de Carnet de Bals est public. Tout membre actif peut participer une fois par saison comme observateur, sur simple demande, au conseil d'administration.
- 4.2. Chaque séance du conseil d'administration ne peut avoir plus d'un observateur.
- 4.3. Il est expressément demandé à l'observateur de ne pas communiquer sur la séance du conseil à laquelle il a participé tant que le compte rendu n'en a pas été publié.

5. Cours de danse :

- 5.1. Carnet de Bals est affilié à la Fédération Française de Danse depuis 2013.
- 5.2. Carnet de Bals dispense des cours de danse historique permettant de participer pleinement à ses bals.
- 5.3. La qualité de licencié de la Fédération Française de Danse est requise pour s'inscrire aux cours.
- 5.4. Toute nouvelle inscription au cours commence au niveau débutant.
- 5.5. Tout passage dans un nouveau groupe s'opère obligatoirement en couple.
- 5.6. Les hommes seuls peuvent être amenés à être inscrits seuls ou à passer seuls, pour équilibrer les niveaux supérieurs.
- 5.7. L'apprentissage du répertoire d'un groupe s'étend au moins sur deux ans.
- 5.8. Les passages s'effectuent uniquement en septembre-octobre.
- 5.9. Tout passage est proposé par le professeur et entériné par le conseil d'administration.
- 5.10. En cas de contestation sur l'affectation d'un couple d'adhérents à un groupe, le couple d'adhérents peut demander à passer un test de niveau, pour justifier sa demande, selon une grille de passage définie par le conseil d'administration.

6. Les Pratiques :

- 6.1. Les Pratiques sont ouvertes à tous les adhérents inscrits aux cours.
- 6.2. Les Pratiques ont pour but de faire répéter les chorégraphies enseignées en cours et de pratiquer les danses libres de bal.
- 6.3. Les adhérents ayant suivi deux saisons complètes de cours dans un même groupe, afin d'en acquérir le répertoire, sont autorisés à s'inscrire ensuite aux pratiques, pour se maintenir à leur niveau, sans devoir continuer à suivre les cours. S'ils décident par la suite de réintégrer les cours, leur retour se fera au niveau qu'ils avaient quitté.

7. Les Lundis de l'Impératrice

- 7.1. Les « Lundis de l'Impératrice » sont publics, moyennant l'acquiescement des droits d'entrée, et ouverts aux adhérents comme aux non-adhérents.

8. Les Classes de Maître

- 8.1. Les Classes de Maître sont des plages horaires, permettant de travailler les chorégraphies les plus difficiles du répertoire.
- 8.2. Le programme des Classes de Maître ne sera pas assujéti au répertoire des cours afin de pouvoir aborder des chorégraphies plus spéciales ou originales.
- 8.3. Le programme des Classes de Maître n'est pas communiqué et ne relève que de la volonté du président de l'association.

9. Groupe de démonstration

- 9.1. Aucun groupe de démonstration n'est permanent.
- 9.2. Pour répondre aux besoins des démonstrations que Carnet de Bals est amenée à faire, des participants pourront être sollicités au cas par cas par le conseil d'administration, en vue de répéter un programme défini en fonction de l'événement.

10. Séquences vidéo

- 10.1. Pour des questions d'ordre juridique, la prise de séquences vidéo, même destinées à un usage personnel, n'est pas autorisée pendant les cours de danse, les stages et les pratiques sauf par permission spéciale du président, assortie de l'agrément du professeur.

Bulletin d'inscription 2015-2016

Les inscriptions aux cours sont réservées aux personnes licenciées à la FFD.

Les bals, Lundis et autres activités sont ouverts aux adhérents de l'association.

Pour répondre à une attente régulièrement formulée, il est possible de s'inscrire, en plus de son cours, à un ou plusieurs cours supplémentaires. L'inscription au cours supplémentaire est alors à demi-tarif pour l'année.

Le règlement peut se réaliser en plusieurs chèques.

Veuillez retourner ce bulletin rempli à l'adresse suivante :

Carnet de Bals – 16, rue de la procession – 75015 Paris.

M^{me} ☐ M^{lle} ☐ M. ☐

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Courriel.....

Si couple Nom et Prénom du conjoint:

NOM.....Prénom.....

Renouvellement de l'adhésion et de la licence fédérale : 39 € ☒

Cours principal : (1 seul)..... Plus de 30 ans..... 140 € ☐

☐ Cours débutants

☐ Cours intermédiaires

☐ Cours avancés – danse de couple

☐ Cours avancés – quadrille

☐ Classe de maître

☐ Cours Baroque et Ier Empire ⁽²⁾ majoration de 10€

⁽¹⁾ Tarif réduit..... 70 € ☐

⁽²⁾ Majoration..... 10 € ☐

Le(s) cours supplémentaire(s) : (n cours)..... Plus de 30 ans..... 70 x (...) € ☐

☐ Cours débutants

☐ Cours intermédiaires

☐ Cours avancés – danse de couple

☐ Cours avancés – quadrille

☐ Cours Baroque et Ier Empire ⁽²⁾ majoration de 5€

⁽¹⁾ Tarif réduit..... 35 x (...) € ☐

⁽²⁾ Majoration..... 5 € ☐

Pratiques : Plus de 30 ans..... 70 € ☐

⁽¹⁾ Tarif réduit..... 35 € ☐

TOTAL : (x 2 si couple) €

⁽¹⁾ Tarif réduit : Pour moins de 30 ans (Date de naissance :/...../.....) et demandeurs d'emploi.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir un certificat médical sur l'aptitude à la pratique de la danse de moins de six mois.

Date :Signature :

Dons

Bien que souvent douloureuse, la fin de l'année fiscale est aussi une occasion unique de soutenir les causes qui vous sont particulièrement chères. Carnet de Bals lance un appel aux dons, qui seront précieux à la prospération de vos activités.

En effet, comme vous les savez, la majorité de nos activités sont gratuites, mais ces dernières nécessitent pour autant des fonds.

En faisant un don à Carnet de Bals, vous pouvez déduire 66 % du montant des sommes versées de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Vous faites l'objet de nombreuses sollicitations. Carnet de Bals et la Danse historique ont besoin de vous ! Aidez la discipline et l'association à aller toujours plus loin dans ses projets de valorisation. Nous comptons sur vous !

*Carnet
de Bals*

Feuille de dons

Identité du donateur :

Prénom et Nom :

Adresse :

.....

.

Tél : courriel :@.....

Je souhaite apporter mon soutien à Carnet de Bals en participant au financement des projets suivants :

- tous les bals gratuits organisés dans l'année (téléthon, Luxembourg, patrimoine...),
- fabrication d'un CD de musiques de danse,
- championnat de France et développement.

J'effectue un don de €.

Feuillet à retourner à Carnet de Bals, 16, rue de la Procession, 75'015 Paris.

Carnet de Bals

reprend votre ancienne robe...

**Carnet de Bals lance une grande campagne
pour se doter d'un fond de costumes.**

En effet, pour accompagner les nouveaux entrants dans notre association ou pour répondre à des demandes de prestation, Carnet de Bals doit se doter d'un fond de costumes de dames ou de cavaliers de toutes les époques.

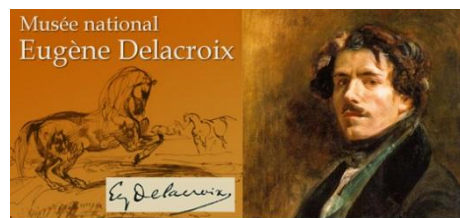
Or, il n'est pas rare que les danseurs aient à refaire un costume ou décident de renouveler leur garde-robe...

Carnet de Bals se propose de racheter leur ancien costume, quel que soit leur état, afin de les réparer ou d'en utiliser des pièces, pour en confectionner de nouveaux.

N'hésitez pas à nous faire part de vos anciens costumes lors du prochain cours ou en écrivant à contact@carnetdebals.com.

Merci !

Ils nous ont fait confiance...



Carnet de Bals

Contact

contact@carnetdebals.com

Site internet

<http://www.carnetdebals.com>

Association de loi 1901 déclarée le 9 novembre 1989

membre du Comité International de la Danse, UNESCO depuis 2011

reconnue d'intérêt général depuis 2012

adhérent au Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement depuis 2013

membre de l'Organisation du Mouvement Sportif depuis 2013

affiliée à la Fédération Française de Danse depuis 2013

agréée au titre de la Jeunesse et de l'Education populaire depuis 2014



Association
adhérente au **CICA 15**
Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

